

# **Mémoire de Culture Montréal**

Portant sur le projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal

Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Le jeudi 13 janvier 2005

## **INDEX**

1. Présentation de l'organisme
2. Dimensions du patrimoine culturel
3. Enjeux du projet de politique du patrimoine
  - 3.1 Portée et mise en œuvre de la Politique
  - 3.2 Système de l'organisation de l'action en patrimoine
  - 3.3 La Ville de Montréal comme gestionnaire exemplaire
4. Liens et références

## **1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME**

Fondé en 2002, Culture Montréal est un organisme indépendant voué à la promotion de la culture comme élément essentiel du développement de la ville.

Regroupant près de 650 membres, Culture Montréal est un lieu de réflexion, de concertation, de coordination et d'intervention dont l'action est orientée vers les milieux culturels, les instances décisionnelles politiques et civiles, de même que les citoyens. L'organisme participe à la définition, à la reconnaissance et à la diffusion de la culture montréalaise dans sa richesse et sa pluralité, à travers des activités de recherche, d'analyse et de communication.

Depuis sa création Culture Montréal intervient afin que la Ville de Montréal se dote d'un cadre d'action permettant l'émergence d'un projet de ville novateur et inclusif qui reconnaisse le rôle de la culture comme facteur de développement économique, social et humain.

Son comité « Patrimoine et développement urbain », actif en 2002-2003, a souligné maintes fois la nécessité pour la Ville de Montréal de se doter de politiques intégrées pour assurer la cohérence des actions culturelles municipales et offrir un réel plan de développement du territoire urbain, premier lieu identitaire.

Culture Montréal se réjouit que plusieurs des chantiers culturels issus du Sommet de Montréal soient maintenant en voie de réalisation et se concrétisent par l'adoption de politiques de développement culturel et du patrimoine. L'organisme tient à saluer le travail des différents services et instances de la Ville, celui du Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine, ainsi que celui des milieux associatifs et de tous les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce premier projet de politique du patrimoine de Montréal.

À ce chapitre, Culture Montréal souhaite particulièrement rendre hommage au travail fondateur de sensibilisation et de mobilisation collective, effectué depuis 1975 par Héritage Montréal, pour la promotion et la protection du patrimoine des quartiers montréalais et des communautés de la métropole.

## **2. DIMENSIONS DU PATRIMOINE CULTUREL**

### **Le patrimoine culturel comme vecteur de développement**

Culture Montréal défend l'idée que la culture est une dimension essentielle du développement de la ville et de ses habitants, au même titre que les dimensions sociale et économique. La culture, ses travailleurs et ses artistes, contribuent de façon notable au rayonnement international de la ville, à la revitalisation des quartiers, à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au renforcement de la citoyenneté. Une métropole culturelle d'aujourd'hui reconnaît, mobilise et met en valeur la créativité, le savoir-faire, le potentiel et les aspirations de ses citoyens, de ses créateurs, de ses organisations et de ses institutions.

Le patrimoine, qui comprend une diversité de ressources matérielles et immatérielles, est à son tour un important vecteur de développement ainsi qu'un élément central d'identité et de diversité. Plusieurs documents internationaux relèvent l'apport du patrimoine culturel dans les processus de développement durable, dans la promotion de la diversité culturelle et dans la construction de sociétés plus démocratiques.

À ce titre, Culture Montréal souligne, en le portant à l'attention de la Ville de Montréal, le « Projet de convention-cadre du Conseil de l'Europe relative aux valeurs du patrimoine culturel pour la société »<sup>1</sup>, texte phare, actuellement en discussion, qui précise que les fonctions de conservation comme d'utilisation du patrimoine culturel ont comme finalité ultime le développement humain et la qualité de vie.

### **Le droit au patrimoine pour tous les citoyens**

Le projet de convention européenne insiste sur l'importance de rendre accessible le patrimoine pour toute personne, conformément à son droit de prendre part à la vie culturelle, tel que consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 27) et garanti par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (articles 13 et 15). Les politiques du patrimoine se trouvent ainsi directement liées à la promotion et au respect des droits culturels, lesquels font partie intégrante de l'ensemble des droits humains.

Les droits culturels, tels que définis dans les conventions internationales<sup>2</sup>, sont par ailleurs ancrés dans un cadre d'identité, de diversité et de pluralisme. Ils reconnaissent notamment le droit à la mémoire et à l'identité culturelles, soit le droit de préserver et d'interpréter des espaces mémoriels et identitaires, à la fois physiques et intangibles.

Culture Montréal note que cette préoccupation de conserver le patrimoine montréalais, tout en assurant la diffusion des connaissances et des savoirs qui lui sont relatifs, est inscrite dans la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités, laquelle a déjà fait l'objet, au printemps 2004, d'auditions par l'Office de consultation publique de Montréal.<sup>3</sup> Nous réitérons l'importance d'ancrer toute politique dans une vision partagée de la ville qui décline les droits et les engagements de la population comme de l'ensemble de l'administration municipale (y compris les arrondissements), en favorisant l'engagement démocratique des citoyens, de toute origine et appartenance.

Culture Montréal reconnaît également l'intérêt de la Déclaration québécoise du patrimoine (2000)<sup>4</sup>, texte issu du milieu et endossé lors du Sommet de Montréal par plusieurs organismes et municipalités maintenant regroupées dans la Ville de Montréal. Cette Déclaration présente le patrimoine comme un enjeu de société, en affirmant le droit à la mémoire et le devoir de respect envers les gens, les lieux et les objets qui en sont porteurs.

Ouvert sur une définition enrichie du patrimoine et sur la contribution de tous les milieux, ce texte reste une référence essentielle qui mériterait d'être employé de manière plus explicite dans la future politique.

Culture Montréal souhaite ainsi que la Ville poursuive l'enracinement de son projet dans les instruments nationaux et internationaux, et qu'elle fasse valoir ces grands principes d'intégration et de participation dans la finalisation et l'application de sa Politique du patrimoine, de même que dans la mise en œuvre de ses projets municipaux de développement urbain, économique, culturel et social.

### **3. ENJEUX DU PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Culture Montréal tient à souligner l'important travail effectué par les différents services et instances de la Ville afin de réunir et d'intégrer les recommandations émises depuis plusieurs années par les milieux associatifs et la société civile visant, principalement, l'harmonisation et la cohérence des actions municipales en matière de patrimoine, ainsi que le partage efficace des responsabilités d'expertise, de gestion, de promotion et de financement.

Si le projet proposé par la Ville est complet et exemplaire à ce niveau, Culture Montréal s'inquiète essentiellement de la portée et de la mise en œuvre réelles de la Politique, volets peu explicités dans le document.

La Politique du patrimoine de Montréal peut être un levier formidable pour protéger et promouvoir l'ensemble des ressources matérielles et immatérielles qui façonnent la dynamique de la métropole, en autant qu'elle bénéficie des moyens et de l'attention nécessaires à sa mise en œuvre, et ce, au-delà des conjonctures politiques du moment.

Pour cela, Culture Montréal recommande que le projet de politique du patrimoine soit dûment inscrit dans l'ambition de la Ville de faire de Montréal une métropole culturelle exemplaire, tel qu'énoncé au Sommet de Montréal, et inscrit dans la proposition de politique de développement culturel.

Les préoccupations de Culture Montréal face au projet de politique du patrimoine portent principalement sur ces quatre volets :

- le financement et l'application de la Politique à échelle de la Ville et des arrondissements ;
- l'harmonisation et la cohérence des actions municipales ;
- la relation entre les milieux culturels et artistiques et les processus et programmes municipaux en patrimoine ;
- le rayonnement du patrimoine et sa diffusion auprès d'une population élargie.

### **3.1 Portée de la Politique et mise en œuvre (chapitres 4 et 6)**

#### **- Pouvoirs et obligations de la Ville de Montréal**

Nous savons que les pouvoirs de la Ville sont partiels et limités, plusieurs objets d'intervention potentielle relevant des instances gouvernementales provinciale et fédérale. Dans ce contexte, il serait souhaitable que la Ville fasse état de ses pouvoirs et devoirs réels, plutôt que de proposer uniquement une liste ( possiblement partielle ) des différentes lois qui encadrent son action (pp. 35 et 36). Cela permettrait de mieux appréhender son véritable champ d'intervention.

**Culture Montréal propose que la Ville de Montréal dresse un inventaire complet de ses pouvoirs et de ses obligations en matière de patrimoine afin que sa politique repose sur un état réel de la situation.**

#### **- Pouvoirs et obligations des arrondissements et des services corporatifs**

Dans le cadre de la restructuration du modèle municipal, sachant que les arrondissements possèdent de nombreuses responsabilités de gestion locale (dont l'émission de permis de démolition), Culture Montréal se demande de quelle façon, avec quelles ressources, et avec quelles mesures d'évaluation les arrondissements poursuivront les orientations et les actions énoncées dans la Politique du patrimoine.

Sur le modèle de gestion évoqué pour le mont Royal, est-il possible d'envisager un contrat de confiance avec les arrondissements, où la Ville centre gère la Politique, mais délègue une partie de son application aux arrondissements ?

**Culture Montréal propose que la Ville de Montréal soumette aux arrondissements un principe d'adhésion à la Politique du patrimoine, dans un esprit de réciprocité des droits des obligations et des ressources, et que les arrondissements soient également redevables d'un bilan annuel de la mise en œuvre de la politique.**

#### **- Moyens et capacité financière**

La Politique du patrimoine ne saura relever aucun des nombreux défis qu'elle identifie si elle n'est dotée des moyens financiers adéquats, d'autant plus qu'elle se projette sur un horizon de dix ans. Actuellement, aucun des volets de la mise en œuvre de la Politique ne fait l'objet d'une évaluation financière, et la proposition de créer, dans le budget municipal, un fonds dédié aux biens municipaux d'intérêt patrimonial n'est pas assortie d'une projection budgétaire (p. 37). La question du développement de nouvelles mesures incitatives complémentaires reste aussi floue. Alors que l'entente MCC-Ville de Montréal tire à sa fin et que le soutien municipal au milieu patrimonial stagne pratiquement à 122,000 \$ depuis près de dix ans (malgré un ajout non récurrent de 30 000 \$ en 2003), il y a lieu de se demander avec quelles ressources la Ville mettra en place son important système d'organisation de l'action.

**Culture Montréal propose que la Politique du patrimoine soit accompagnée d'un plan d'action soutenu par des mesures financières tangibles, transposées sous forme d'un tableau budgétaire lisible et facile d'accès pour tous.**

### **- Mesures de suivi et d'évaluation**

La seule mesure d'évaluation proposée dans le projet de politique est un bilan annuel de l'avancement de la mise en œuvre. Ce bilan serait déposé à chaque année auprès de la Commission permanente du conseil sur la mise en valeur du territoire et du patrimoine (p. 77).

Compte tenu de l'ambition de la Politique et à la fois des limitations de la Ville et de ses services, des mesures d'évaluation et de rétroaction plus récurrentes semblent s'imposer. Ces dernières devraient s'appliquer non seulement au Bureau du patrimoine et toponymie, mais aussi aux autres services ou sociétés municipales responsables d'un volet patrimonial. Nous pensons notamment à la Société de transport de Montréal qui abrite dans ses stations de métro un important corpus d'art public, souvent négligé au fil des années.

Il serait par ailleurs souhaitable que ces mesures ne soient pas uniquement le fait de l'administration municipale, mais qu'elles bénéficient de l'apport des organismes des milieux concernés.

**Culture Montréal propose que des mesures d'évaluation plus récurrentes soient mises en place, que les indicateurs soient de nature qualitative et comparative, et que ces mesures d'évaluation s'appliquent à l'ensemble des services, instances ou sociétés de la ville de Montréal engagés d'une façon ou d'une autre dans l'action patrimoniale.**

**Culture Montréal propose que les organismes du milieu patrimonial soient associés au processus de suivi, au-delà de la seule présentation publique du bilan annuel.**

## **3.2 Système de l'organisation de l'action en patrimoine (chapitre 5.1)**

### **- Concertation de l'action municipale**

Culture Montréal reconnaît que le projet de politique accorde une importance particulière à la concertation de l'action entre les différents services et instances de la Ville, mais aussi à l'élargissement de l'organisation de cette action auprès des multiples acteurs culturels.

La concertation de l'action municipale en matière de patrimoine doit effectivement inclure tous les services municipaux, incluant le Conseil des arts de Montréal et les sociétés para-municipales telles la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Société de développement de Montréal (SDM), et aussi, dans certain cas, des entités comme le Jardin botanique ou la Société du parc des Îles qui gèrent des équipements patrimoniaux.

Nous souhaitons que cette interaction soit d'autant plus concrète entre les principaux secteurs corporatifs touchant au patrimoine (soit ceux de l'aménagement du territoire où loge le nouveau Bureau du patrimoine et toponymie) et à la culture (Division des activités culturelles). Le lien doit clairement être construit entre les politiques urbaines, celle du patrimoine et celle du développement culturel, mais également avec le Plan d'urbanisme.

Culture Montréal ne cessera d'insister sur la nécessité d'une vision concertée dans tout projet d'implantation d'une politique de ville. Il est remarquable que différents services municipaux aient coordonné leurs actions pour l'élaboration de cette proposition de politique du patrimoine.

Nous souhaitons que cette concertation soit substantielle, durable et effective dans toutes les étapes de la mise en œuvre des politiques culturelle et du patrimoine, mais aussi dans tous les autres grands chantiers de développement de la ville.

La mise en œuvre des politiques appelle assurément une responsabilité et une gestion partagées, à la fois entre les différents services et instances municipales, avec les grands partenaires, mais aussi avec l'ensemble des milieux.

### **- Participation accrue des milieux artistiques**

Par ailleurs, Culture Montréal tient à souligner la relation intrinsèque entre patrimoine et créativité artistique, qui se donne à voir ces dernières années par une croissance soutenue des pratiques artistiques qui relèvent de l'espace urbain et du champ patrimonial.

Mentionnons, parmi elles, l'événement *Mémoire vive* (2002), du centre d'artistes Dare-Dare, où une dizaine d'artistes et d'intervenants du patrimoine étaient appelés à partager méthodes de travail et stratégies d'intervention dans la ville pour en activer la mémoire et se l'approprier (<http://www.cam.org/~daredar>). Ou encore la manifestation d'art public *Artefact* (2001), organisée par le collectif 3D (publiant notamment la revue *Espace*), qui a présenté 10 interventions d'artistes le long du canal Lachine, revisitant un site chargé d'histoire et d'infrastructures variées, architecturales et industrielles. (<http://www.espace-sculpture.com/artefact2001/introduction.html>).

Pensons également aux diverses interventions en art public, où les artistes investissent leurs créations dans la sphère du commémoratif, touchant souvent des problématiques et des lieux fort sensibles. À titre d'exemple, *Nef pour quatorze reines*, Rose-Marie Goulet (1999), Place du 6-décembre-1989, Côte-des-Neiges; ou encore *Mémoire ardente*, Gilbert Boyer (1994), Place Jacques-Cartier à l'occasion du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

Quand les dimensions de la mémoire et de la commémoration sont transposées sur la place publique, elles suscitent une réflexion collective et un besoin accru d'interaction et de médiation avec la population, appelant la participation de tous les milieux, notamment des milieux artistiques.

Culture Montréal souhaite, dans ce sens, qu'un canal de dialogue soit établi entre les champs de la création, de la commémoration et de la conservation, en favorisant la participation des milieux artistiques aux programmes, activités et projets de conception et d'interprétation. Dans ce même processus, la participation des historiens, architectes et autres acteurs du patrimoine aux démarches artistiques, est tout aussi importante.

**Culture Montréal propose que les milieux artistiques soient associés de façon régulière aux comités scientifiques des divers programmes de conception, de conservation, d'interprétation et de sensibilisation du patrimoine culturel, artistique, bâti, mobilier ou immatériel.**

Culture Montréal est aussi conscient de l'envergure des défis que pose la reconversion du patrimoine bâti. Nous soulignons l'importance de mobiliser et de soutenir le milieu artistique et l'ensemble des acteurs culturels à l'heure de redonner un sens aux lieux porteurs de mémoire et d'identité, soit les divers bâtiments du patrimoine religieux ou industriel en voie de conversion.

Plusieurs organismes artistiques gèrent déjà les édifices patrimoniaux où ils logent. Par exemple, le Théâtre Sans Fil à la Caserne Létourneux, l'Écomusée du Fier Monde au Bain Généreux, la Fondation Jean-Pierre Perreault à l'Église Saint-Robert-Bellarmin, Carbonne 14 à l'Usine C. Bien d'autres organismes pourraient gérer et renouveler les lieux patrimoniaux qu'ils occupent, bien qu'à l'heure actuelle, il existe peu de mesures favorisant cette prise en charge. Il serait souhaitable que la Ville facilite la réalisation de projets de revitalisation en impliquant toutes ses ressources et services.

**Culture Montréal propose que les milieux culturels et artistiques soient associés de façon régulière aux chantiers interdisciplinaires sur la conversion des bâtiments et lieux relevant du patrimoine religieux ou industriel.**

Dans la même optique, il est souhaité depuis longtemps que les artistes et les créateurs soient associés à tout projet de développement urbain et patrimonial, notamment à travers la pratique des concours publics.

**Culture Montréal propose que la Ville de Montréal mette sur pied une politique de concours pour associer les milieux artistiques à la définition et à la réalisation de projets patrimoniaux, qu'il s'agisse de toponymie, d'architecture de paysage, de signalisation commémorative ou d'art public.**

#### **- Archives, ateliers et lieux artistiques**

Présente depuis des générations dans l'histoire de Montréal, l'activité artistique a généré un patrimoine dont la définition ne devrait pas être limitée, tel qu'en fait mention le projet, au seul corpus d'œuvres d'art public. Elle englobe aussi plusieurs volets du patrimoine bâti, mobilier ou immatériel comme le sont les archives artistiques, les ateliers d'artistes, ou encore les lieux d'exposition bâtis ou éphémères qui ont façonné l'histoire de Montréal, et qui ont maintenant disparu ou sont en voie de l'être. À titre d'exemple, mentionnons les auditoriums de Redpath Hall ou de l'École Le Plateau, les sites des peintres de la montée Saint-Michel, ceux de la Première Place des Arts du sculpteur Robert Roussil, de l'École littéraire de Montréal, du Symposium du mont Royal, ou encore des événements *Corridart* et *Splash*.

Il faut aussi indiquer que plusieurs archives détenues par des organismes artistiques sont en train de disparaître, faute de conditions de conservation adéquates. La situation est particulièrement critique pour la danse et le théâtre où il n'existe pas de véritables institutions de conservation comme en cinéma, en arts visuels, en littérature et en musique. La préservation des différents artefacts des pratiques scéniques (maquettes, costumes, enregistrements vidéos, installations multimédias, etc.) pose des défis importants. Et la problématique est présente dans plusieurs disciplines, dont celle des arts médiatiques.

**Culture Montréal propose que la Politique du patrimoine mette en place un chantier permanent de réflexion, de documentation et d'intervention sur l'histoire des arts et pratiques artistiques à Montréal. Ce chantier devrait tenir compte de la conservation des archives artistiques, des ateliers d'artistes et des bâtiments ou lieux d'exposition ou de représentation qui ont façonné ou façonnent la dynamique sociale et culturelle de Montréal.**



### 3.3 La Ville de Montréal comme gestionnaire exemplaire (chapitre 5.3)

#### - Rayonnement international du patrimoine

La Ville souhaite inscrire Montréal sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO avec la thématique « Montréal, plaque tournante océanique et continentale en tenant compte de l'importance des rapides de Lachine » (p. 57).

Bien que Culture Montréal ne puisse que soutenir cette initiative, nous voulons rappeler à la Ville qu'elle s'est dotée, dès le Sommet de Montréal en 2002, d'une orientation et d'une mission visant à faire de Montréal une « métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde. » Cet énoncé de mission se retrouve depuis inclus dans divers documents d'orientation de la Ville et se concrétise avec sa signature « Montréal, métropole culturelle. »

Le patrimoine faisant partie de la culture et du développement culturel, Culture Montréal souhaite que la stratégie de rayonnement international du patrimoine montréalais se développe de façon cohérente et intégrative en évitant de sectorialiser les approches et en misant sur une promotion globale de la ville comme métropole culturelle. À cette fin, les intervenants en patrimoine, tout comme les milieux culturels, devraient participer à l'élaboration et aux mécanismes de suivi de ces stratégies.

**Culture Montréal propose que les stratégies de rayonnement international du patrimoine montréalais s'élaborent avec la participation des milieux culturels et patrimoniaux, dans une approche cohérente et transversale misant sur la mission et la signature de Montréal, métropole culturelle.**

#### - Loi sur les biens culturels

Culture Montréal salue la volonté de la Ville de stimuler l'actualisation de la Loi sur les biens culturels (LBC) par le ministère de la Culture et des Communications, afin d'en développer le volet municipal et d'inclure une diversité de biens patrimoniaux non prévus initialement dans la Loi (p. 58). Nous souhaitons effectivement que la Ville de Montréal joue un rôle beaucoup plus actif dans l'application élargie de la LBC, et qu'elle fasse valoir son leadership en favorisant le transfert de certaines compétences de gestion du gouvernement provincial vers Montréal (comme la Ville de Québec l'a fait dans plusieurs domaines).

Culture Montréal souhaite apporter à l'attention de la Ville la question du patrimoine des médias (écrits, sonores, filmiques, électroniques), qui n'est pas spécifiquement mentionnée dans le projet de politique. Ce patrimoine est pourtant très présent à Montréal, ville où est née la radio francophone (CKAC) et dont les journaux comptaient parmi les plus importants du monde. Les ressources d'institutions municipales comme la Phonothèque, mais aussi une diversité de collections et d'archives médiatiques présentes dans les musées, bibliothèques et certains services municipaux ne semblent pas être prises en compte dans l'intervention de la Ville comme propriétaire ou gestionnaire.

**Culture Montréal propose que le chantier d'actualisation de la Loi sur les biens culturels comprenne une démarche de réflexion, de documentation et de conservation des archives et collections de matériels écrits, sonores, filmiques et électroniques relevant du patrimoine des médias.**

## **- Patrimoine artistique**

Le projet de politique reconnaît le besoin de protéger non seulement le corpus d'œuvres d'art public dont la Ville est propriétaire, mais aussi celui qui se trouve sur le domaine privé et qui n'est pas spécifiquement soumis à la réglementation municipale (p. 65). Ce volet est d'autant plus sensible que certains arrondissements possèdent déjà des règlements régissant l'installation d'œuvres d'art à l'extérieur des propriétés privées, souvent dans le but d'éviter l'introduction d'œuvres qui seraient jugées en conflit avec le caractère patrimonial d'un quartier.

Outre l'harmonisation nécessaire des outils de contrôle, Culture Montréal souhaite que la Ville élargisse son intervention à des éléments du corpus artistique sur le domaine privé qui ne sont pas recensés comme tels. Mentionnons, par exemple, les œuvres de la statuaire religieuse ou funéraire, les sculptures et œuvres commandées par des corporations privées ou le mouvement coopératif, les murales extérieures, ainsi que nombre d'interventions ou d'installations artistiques permanentes ou temporaires.

Dans le même sens, il semble aussi primordial que la Ville développe un volet d'information et de sensibilisation à l'art public auprès de ses propres services, notamment le service de voirie et celui de la police dont le concours est important pour assurer la reconnaissance de ce patrimoine, et ainsi éviter sa destruction par insouciance ou par méfait.

**Culture Montréal propose que la Ville de Montréal harmonise, avec les arrondissements, ses outils de réglementation en matière d'art public sur le domaine privé afin d'en assurer la protection et la reconnaissance comme un actif et un enrichissement du patrimoine d'intérêt collectif.**

**Culture Montréal propose que la Ville accorde une attention particulière à la surveillance du patrimoine artistique sur le domaine privé et de veiller à sa protection contre le vandalisme, le vol et autres méfaits.**

**Culture Montréal propose que la Ville de Montréal élargisse son inventaire d'art public sur le domaine privé aux œuvres artistiques permanentes ou temporaires qui contribuent, par leur envergure, leur visibilité et leur histoire, à la qualité du paysage urbain et à l'identité de la ville.**

## **- Patrimoine immatériel**

Culture Montréal reconnaît la volonté de la Ville de vouloir étendre sa connaissance et d'établir des critères pour définir, conserver et diffuser le patrimoine culturel immatériel, à savoir les diverses créations collectives fondées sur la tradition qui émanent des communautés (p. 66).

Ce champ d'intervention et les questions qu'il soulève, quant à la définition, la protection et la promotion des patrimoines vivants des communautés — qu'elles soient autochtones, natives ou immigrantes — est nouveau et sensible, ici comme ailleurs dans le monde. Il appelle assurément un chantier de réflexion interdisciplinaire et solidaire.

Culture Montréal insiste sur l'intérêt de prendre en considération les valeurs attachées au patrimoine auquel s'identifient les diverses communautés ethnoculturelles montréalaises, en développant des initiatives de promotion et de sensibilisation à ces valeurs.

En facilitant la compréhension de l'identité culturelle des populations, la mise en œuvre de ces stratégies ne peut qu'avoir des effets, non seulement sur la qualité de la vie urbaine et sur la richesse collective, mais aussi sur la réduction des disparités sociales à laquelle contribue l'accessibilité à la culture et au savoir.

La reconnaissance du patrimoine vivant des communautés doit être menée en parallèle avec une valorisation du patrimoine traditionnel et historique de la ville. Même bâti et vécu dans le présent, le patrimoine s'inscrit dans une dynamique de continuité historique à laquelle il faut sensibiliser l'ensemble de la population, et peut-être plus encore nos concitoyens de récente arrivée, afin que le sens de devoirs communs soit aussi reconnu.

Culture Montréal réitère également que la dynamique de développement durable d'une société repose assurément sur l'histoire et la tradition, mais aussi sur une prise en charge de la dimension créative. En activant ce canal continu de communication entre les champs de la création, de la commémoration et de la conservation, la Ville peut contribuer à l'émergence d'une réflexion renouvelée sur les pratiques du patrimoine immatériel d'aujourd'hui.

Culture Montréal souhaite ainsi que la Ville favorise la mise en réseau des milieux culturels et artistiques avec les milieux associatifs et communautaires, ainsi que la participation active des milieux artistiques aux activités de formation, d'interprétation et de présentation des pratiques du patrimoine immatériel d'aujourd'hui.

**Culture Montréal propose que les milieux culturels et artistiques soient associés de façon régulière au chantier sur la documentation et la diffusion du patrimoine culturel immatériel montréalais.**

#### **- Sensibilisation**

La Ville entend faire de la conservation et de la promotion du patrimoine un chantier prioritaire, qui passe, notamment, par une bonification du soutien au milieu associatif et aux musées municipaux, ainsi que par la mise sur pied du Réseau patrimoine Montréal (p. 68).

Culture Montréal a déjà questionné le manque de prévisions budgétaires qui doivent nécessairement accompagner ces activités prioritaires d'animation et de diffusion. Le soutien aux initiatives déjà mises en place par les milieux est primordial et les programmes de sensibilisation devraient être harmonisés avec ceux du Service du développement culturel et de la qualité des milieux de vie.

Considérant la place importante des organismes associatifs et des milieux universitaires dans la réalité historique, actuelle et future de *Montréal, métropole culturelle*, et leur travail notable de sensibilisation et de relations avec la population, Culture Montréal encourage fortement la Ville de Montréal à s'associer à ces organismes comme véritables partenaires dans cette action.

Finalement, se préoccupant du réel accès au patrimoine pour tous, Culture Montréal souhaite que des moyens soient déployés pour permettre une réelle participation civique et démocratique des citoyens, et que ces mesures visent en particulier les jeunes et les populations traditionnellement exclues de la vie culturelle.

**Culture Montréal propose que la mise en œuvre de la Politique prévoie des mesures concrètes de sensibilisation et de participation au patrimoine culturel montréalais auprès des jeunes, tout comme auprès des populations minoritaires ou défavorisées.**

**Culture Montréal propose que les mesures de sensibilisation et de participation au patrimoine culturel montréalais soient maintenues, développées et bonifiées en concertation avec les milieux et en arrimage avec le Service du développement culturel.**

En conclusion, Culture Montréal tient à féliciter à nouveau la Ville d'avoir mis en chantier ce projet de Politique du patrimoine et d'en livrer une version aussi inspirante. Ce projet est déjà porteur d'un beau travail de coopération en amont et surtout en aval. Bien sûr Culture Montréal propose ses recommandations de manière contributive en ayant en tête la tâche essentielle à poursuivre. Celle de valoriser auprès de l'ensemble de la population et des différents acteurs sociaux la grande richesse du patrimoine montréalais, pour qu'il devienne un objet de fierté, de rayonnement international et de sensibilisation exemplaire.

#### **4. LIENS ET RÉFÉRENCES**

**1. Projet de convention-cadre du Conseil de l'Europe relative aux valeurs du patrimoine culturel pour la société**, Division du Patrimoine culturel, Conseil de l'Europe, juillet 2004

<http://www.coe.int>

#### **2. Conventions internationales sur les droits culturels**

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

<http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)

[http://www.pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/docs/cesc/cn\\_f.cfm](http://www.pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/docs/cesc/cn_f.cfm)

- Déclaration universelle de l'UNESCO sur la Diversité culturelle (2001)

[http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php@URL\\_ID=2977&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php@URL_ID=2977&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

- Charte européenne des droits de l'homme dans la ville (2000)

[http://www.droitshumains.org/Europe/Charte\\_des\\_DH.htm](http://www.droitshumains.org/Europe/Charte_des_DH.htm)

#### **3. Proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités (2004)**

[http://www2.ville.montreal.qc.ca/asurveiller/charte\\_droits.shtm](http://www2.ville.montreal.qc.ca/asurveiller/charte_droits.shtm)

#### **4. Notre patrimoine, un héritage à partager**, Forum québécois du patrimoine (2000)

<http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/PD04/3u.pdf>